



LE CHASSEUR VAROIS

Fédération Départementale des Chasseurs
du VAR (83)

N° 15 - AOÛT - 2018

AUCUN GIBIER, AUCUN TROPHÉE NE VAUT UNE VIE HUMAINE !



Dernière minute :

Nouvelle attaque sur la Glu !

Trimestriel gratuit - ISSN 2428 - 7253



Fédération Départementale des Chasseurs

du VAR (83)

Fédération Départementale des Chasseurs du Var

Place Georges Clémenceau

21, rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES

Tél. + 33(0)4 94 80 06 95 - Fax : +33 (0)4 94 59 54 35

<http://fdc83.com> et Mail : contact@fdc83.com

SOMMAIRE

- 04 Rappel Utilisation Piste DFCI et Accès aux Massifs
- 05 Sanctions possibles sur les membres des Sociétés de Chasse
- 06 Glu ! Nouvelles attaques de la LPO
- 08 Faire connaître et préserver la faune sauvage ...
- 09 Dimanche à la chasse
- 10 CNCFS du 24 juillet 2018
- 11 Situation du Loup sur le territoire national ...
- 12 -13 Caille des blés et Tourterelle des bois : connaissez-vous ...
- 14 Hommage à André MISTRAL
- 15 Prévention feu de forêt, un pas de plus franchi ... Ste Maxime
- 16 Repas de chasse de l'association des ... Vins / Brignoles
- 17 ADCGG83 - Brevet Grand Gibier 2018
- 18-19 Association des lieutenants de l'ouvèterie du Var AG
- 20 Les Gardes particuliers du Var sensibles aux incivilités ...
- 20 Rappel IMPORTANT : La crédibilité des chasseurs
- 20 Prochaine journée Glu, samedi 15 septembre à Artignosc
- 21 Joli Coeur, un pointer qui en veut !
- 21 AG et Finale du championnat de provence ...
- 22 Ollioules concours de Chilet 2018 - ... Marius BARRIERE

INFORMATIONS UTILES

Fédération Nationale des Chasseurs (FNC)

Tél. : 01 41 09 65 10

www.chasseurdefrance.com

Office National des Forêts (ONF)

Tél. : 04 98 01 32 50

www.onf.fr

Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

Tél. 04 94 68 76 59 - www.oncfs.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Tél. : 04 94 46 81 72 - Toulon

IMPCF

Tél. : 04 66 35 93 15

www.impcf.eu

Association d'Imitation du Chant des Oiseaux (AICO)

Tél. : 06 27 68 54 46 - www.aico-oiseaux.com

Email : aico@sfr.fr

Les lieutenants de Louvèterie du Var

Tél. : 04 94 26 11 37 ou 06 88 90 52 11

Le président M. SAMAT Emile

Fédération des Gardes Particuliers du Var

Tél. : 06 88 97 69 64 - www.123siteweb.fr/FDGPV83

Email : bernard.gerard83@gmail.com

Association des Piègèurs Agréés du Var (APAV)

Tél. : 06 18 96 45 10 - www.apav83.com

Email : piegeurs-du-var@apav83.com

Association Varoise de Chasse Maritime (Le Colvert)

Tél. : 06 03 83 28 56 M. QUENO Lionel

ANCGG - M. ARNOULT Gérard

Tél. : 06 07 56 58 01 - www.ancgg.org/ad83

Email : arnoultge@wanadoo.fr

UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation de Chien de Rouge)

Le Président M. BRIATORE Jean-Louis

Rte de Brignoles, Quartier l'Isclè - 83570 CARCES

Tél. : 06 26 31 85 15 www.unucr.fr

AFFACC83

Le président M. ZACCHEI Alain -Tél : 06.70.84.69.29

Marc ALBINELLI - Tél : 06.76.77.03.61

Email. : gbleu83@hotmail.fr

ÉDITEUR DE PUBLICATION

FDC83 - Directeur et

Rédacteur en chef : Marc MEISSEL,

Président de la FDC83

IMPRESSION

Imprimerie JOUBERT

ZI 1ère Avenue - 6001 M - BP 647

06517 CARROS CEDEX

ADMINISTRATION, PUBLICITÉ,

PETITES ANNONCES

Elan-Com

Tél. 07 88 57 84 82

mag@fdc83.com

© PHOTOS

FDC83, FNC, DR, Christel HELSTROFFER

RÉDACTION

Elan-com, FDC83

CONCEPTION DE LA MAQUETTE,

MISE EN PAGE

Elan-Com

contact@elancom.fr

Tél. 07 88 57 84 82

DÉPÔT LÉGAL : ISSN 2428-7253



LE MOT DU PRÉSIDENT

BIENTÔT L'OUVERTURE !

Après des pluies printanières ardemment souhaitées, nous avons actuellement une période de chaleur intense, toutefois on pourrait dire qu'en cette année 2018 les saisons ont été respectées et qu'au 14 juillet 2018, nous avons encore beaucoup de verdure dans les bois et collines de notre département.

Vous venez de recevoir dans votre boîte à lettres, « Le chasseur varois » spécial sécurité, comme je vous l'avais indiqué, nous avons eu les témoignages de nombreuses personnes :

- les présidents de sociétés de chasse qui ont été directement touchés par les accidents de la saison écoulée,
- Monsieur le Procureur de la République de Toulon,
- Monsieur le Directeur inter-régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- ainsi que l'une de nos avocates de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var.

Je pense qu'au travers de leurs témoignages vous serez tous sensibilisés aux règles élémentaires de sécurité et surtout aux implications lorsqu'elles ne sont pas scrupuleusement respectées. Le numéro du journal va sortir très certainement après la date de l'ouverture anticipée de la chasse au sanglier prévue le 1er août 2018. Si le tableau 2017-2018 concernant le sanglier est en très nette baisse : 16 500 contre 27 000 en 2016-2017, et que l'on n'a pas pu véritablement donner d'explication à cette baisse des tableaux, l'on peut tout de même évoquer certains facteurs. Qu'en sont les résultats sur le terrain :

- sécheresse extrême de mai à novembre 2017,
- maladie d'Aujesky qui a frappé les très jeunes marcassins,
- augmentation très importante des populations de loups,
- multiplication dans le cadre de la protection des troupeaux de patous.

On verra donc cette année, avec les conditions climatiques nettement meilleures, si effectivement la baisse des populations de sangliers soumises à une pression de chasse importante, soit 10 mois par an dans certains secteurs continue d'affecter les résultats. Pour ce qui concerne les autres espèces et notamment les migrateurs, il semblerait donc aujourd'hui, que les conditions d'accueil soient d'ores et déjà plus favorables que l'année passée.

La gestion cynégétique, comme vous pouvez le constater, n'est pas un long fleuve tranquille, et même si nous pensions que l'année 2018-2019 allait se dérouler très sereinement conformément aux arrêtés préfectoraux, nous venons d'enregistrer une double attaque de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) sur la glu. En effet, en fin d'année 2017, la LPO a attaqué l'arrêté de 1989 qui légalisait la chasse traditionnelle à la glu, appuyant la dérogation européenne permettant à 5 départements de la région Provence Alpes Côte d'Azur à pratiquer ce mode de chasse ; et dernièrement l'arrêté ministériel concernant les attributions des quotas annuels des prélèvements vient de faire l'objet de la 2ème attaque. Dès la mi-juillet, nous allons réunir le collectif glu à la Fédération Régionale Provence Alpes Côte d'Azur en présence de notre avocat national Maître LAGIER, afin que l'on puisse préparer très rapidement notre défense sur ce dossier. Il est évident que lors du Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage (CNCFS) le 24 juillet prochain, nous saurons s'il y a une modification prévue de notre quota d'attribution. Nous avons des arguments à faire valoir sur ce dossier, et nous ne manquerons pas, par l'intermédiaire des Présidents de société de chasse, de vous tenir régulièrement au courant de l'avancée des travaux que nous menons, et bien sûr des résultats que nous aurons obtenus.

Vous trouverez dans ce numéro l'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse pour la saison cynégétique 2018-2019, vous aurez donc tous les renseignements concernant la réglementation pour cette nouvelle saison.

En vous recommandant d'appliquer strictement les règles élémentaires de sécurité, je vous souhaite une excellente saison cynégétique 2018-2019.

En Saint HUBERT.

Le président ,
Marc MEISSEL

RÉGLEMENTATION

RAPPEL :

L'UTILISATION DES PISTES DFCI ET PÉNÉTRATION DANS LES MASSIFS.

De quelles pistes parle-t-on ?



Toutes les pistes en forêt ne sont pas des pistes de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI). Les pistes DFCI sont reconnaissables au panneau DFCI avec numéro de la piste et au panneau B0 (rond blanc cerclé de rouge) qui interdit toute circulation.

Peut-on circuler sur les pistes DFCI ?

Non, les pistes DFCI sont interdites à toute circulation, toute l'année. Seuls les véhicules chargés d'une mission de service public, les propriétaires des parcelles traversées ou desservies et les ayants-droits peuvent les emprunter.

Les chasseurs peuvent-ils utiliser les pistes DFCI pour l'exercice de la chasse ?

Oui, mais à certaines conditions. Les chasseurs ont la qualité d'ayant-droit uniquement lors de l'exercice de la chasse, et sur les seules pistes DFCI qui traversent ou desservent les parcelles pour lesquelles ils sont détenteurs du droit de chasse.

L'usage des pistes DFCI par les chasseurs sera limité au strict nécessaire. L'exercice de la chasse comprend l'accès aux lieux de chasse, le transport des animaux abattus, la recherche des chiens courants, la recherche par un conducteur agréé du grand gibier blessé et l'entretien des aménagements cynégétiques.

Qu'est-ce qui reste interdit pour les chasseurs ?

Les chasseurs ne sont pas autorisés à utiliser les pistes DFCI sur un territoire où ils ne sont pas détenteurs du droit de chasse. Ils ne peuvent pas non plus utiliser ces pistes pour des motifs autres que l'exercice de la chasse (promenade, cueillette des champignons, etc.)

Qu'en est-il de la fermeture des massifs en période estivale ?

CE QUI CHANGE EN 2018/2019 !

EXTRAIT ARRÊTÉ PRÉFECTORALE DU 19 JUIN 2018

ARTICLE 7 : PÉRIODE DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX DE RISQUE

Du 21 juin au 20 septembre, l'accès à l'ensemble des massifs forestiers du Var est réglementé suivant le niveau de risque feu de forêt fixé quotidiennement par la préfecture du Var. Les dates d'ouverture et/ou de clôture de la campagne estivale pourront être modifiées en fonction des conditions climatiques à la demande du préfet de zone de défense sud.

Pour l'application du présent titre, le département du Var est divisé, selon la carte en annexe 2, en 9 massifs de risques incendie :

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| 1 - Monts Toulonnais | 6 - Centre-Var |
| 2 - Sainte Baume | 7 - Plateau de Canjuers |
| 3 - Haut-Var | 8 - Estérel |
| 4 - Corniche des Maures | 9 - Îles d'Hyères |
| 5 - Maures | |

À partir des prévisions spécialisées de Météo France, la préfecture du Var émet quotidiennement une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif. [Cette carte est consultable tous les jours à partir de 19h00 pour le lendemain sur le portail internet de l'État dans le Var.](#)

Quatre niveaux de risque sont distingués par un code couleur :

- risque Faible et Léger (couleur verte),
- risque Modéré (couleur jaune),
- risque Sévère (couleur orange),
- risque Très Sévère et Extrême (couleur rouge).

ARTICLE 8 : ACCÈS AUX MASSIFS

L'accès aux massifs forestiers (pour les piétons et les véhicules) est réglementé de la manière suivante :

- Couleur verte : accès autorisé.
- Couleur jaune : accès autorisé.
- Couleur orange : accès déconseillé.
- Couleur rouge : l'accès (y compris par la mer) et la présence des personnes dans les massifs forestiers sont interdits. La circulation de tout véhicule en dehors des voies du domaine public routier de l'État, du département et des communes est également interdite.

La chasse est donc de fait :

- Autorisée les jours où nous sommes en couleur verte et jaune.
- Déconseillé les jours orange (sans aucune précision complémentaire).
- Interdite les jours classés en rouge.

RÉGLEMENTATION

Que risque-t-on en cas d'infraction ?

Le non-respect des dispositions rappelées ci-dessus constitue une infraction passible d'une amende à 135 €. Les contrôles sont fréquents et cette infraction peut être verbalisée en relevant simplement le numéro d'immatriculation du véhicule incriminé.



INFO : RISQUE INCENDIE

LA CARTE DES RISQUES INCENDIE EST PUBLIÉE CHAQUE JOUR, AVANT 19H, POUR LA JOURNÉE DU LENDEMAIN SUR LE SITE WWW.FDC83.COM

La carte d'alerte du risque incendie



LES SANCTIONS POSSIBLES SUR LES MEMBRES D'UNE SOCIÉTÉ DE CHASSE

Outre les sanctions pénales qui pourraient être prononcées par les tribunaux, l'article 16 des statuts-types d'une ACCA (Association Communale de Chasse Agréée), d'une ACC (Association Communale de Chasse), d'une ACP (Association de Chasseurs et de Propriétaires), ou d'une Société de chasse prévoit, par exemple face à un comportement dangereux d'un chasseur, que « en cas de faute grave et/ou de fautes répétées » d'un de ses membres, le Conseil d'administration peut demander la suspension temporaire du droit de chasser sur le territoire de l'association, mais aussi l'exclusion temporaire ou définitive. C'est dans tous les cas, le Conseil d'administration, convoqué à cet effet en réunion extraordinaire, qui décide. Le sociétaire est convoqué, par lettre recommandée adressée au minimum huit jours avant, à se présenter devant le Conseil d'administration, ou devant la Commission de discipline s'il en existe une dans l'association, afin d'apporter les explications nécessaires. L'intéressé peut aussi faire parvenir sa version par courrier recommandé s'il est dans l'impossibilité d'être présent. Si le C.A. retient l'une ou l'autre des sanctions citées plus haut, il transmet une proposition au préfet qui prononce la sanction et la notifie au chasseur. Il existe dans le règlement intérieur

type (au paragraphe 4.1), toute une liste d'amendes statutaires correspondant au préjudice subi par l'ACCA, l'ACC, ou l'ACP. Pour certaines infractions, il peut y avoir une discussion, et un terrain d'entente amiable peut être trouvé en guise de réparation. Les amendes sont recouvrées par le trésorier. En cas de non-paiement de l'amende statutaire, le président est autorisé à ester en justice afin d'obtenir le recouvrement des sanctions. Ces règles sont valables uniquement si l'association est détentrice de baux de chasse édités en bonne et due forme pour les terrains sur lesquels le délit a été constaté.



Les carnets de tir d'été du sanglier var sont à retourner à la Fédération des Chasseurs du Var avant le 30 septembre 2018 sous peine de non renouvellement pour la saison prochaine.

GLU ! NOUVELLES ATTAQUES DE LA LPO !!!

Comme nous pouvions nous y attendre, la LPO vient de nouveau de s'opposer à la capture des oiseaux à la glu ! Cette fois, ce n'est plus au travers d'une proposition de loi au Parlement comme en 2014, mais devant le Conseil d'État, que nos détracteurs portent leurs attaques. Ces attaques sont multiples. Tout d'abord, ils demandent l'abrogation de l'arrêté ministériel du 17 août 1989 qui encadre parfaitement cette pratique ! Ensuite ils remettent en cause 4 des 5 arrêtés pris le 27 juillet 2017, notifiant les quotas attribués à chaque département ! Sont concernés, les Alpes Maritimes, les Bouches du Rhône, le Var et le Vaucluse, les Alpes de Haute Provence n'étant pas inquiétées !



Contrairement à la précédente attaque, l'argumentation utilisée cette fois dans les différents attendus est beaucoup plus pointue et précise... Peut-être ont-ils des antennes au sein même des chasseurs ou de certains établissements côtoyant de près le monde de la chasse...

La FRC PACA a bien sûr réagi dès qu'elle a eu connaissance de ces attendus, une réunion a été provoquée dans l'urgence en son siège, regroupant les FDC des départements concernés, les associations spécialisées, et le Docteur Jean Claude RICCI, tout cela orchestré par le Président MEISSEL et Maître Charles LAGIER, avocat de la FNC qui est en charge de l'instruction du dossier.

Le problème est considéré avec le plus grand sérieux, car si l'arrêté de 1989, déjà attaqué par le passé et conforté par un avis du Conseil d'État en 1992, semble difficile à remettre en cause cynégétiquement et scientifiquement, le côté « bien être animal » tellement présent dans notre société actuelle, le rend par contre plus vulnérable (oiseaux « collés », puis « décollés », gardés en cage...) La LPO jouant, on le sait, sur la corde sensible de la voxpopuli et ne reculant devant aucun argument fallacieux pour arriver à ses fins !

Les quotas pour leur part ont été examinés le 24 juillet 2018 en CNCFS, une information non officielle dont nous disposons nous laisse néanmoins penser qu'ils seront confirmés de nouveau pour la saison à venir... A savoir 27 000 oiseaux capturables pour le département du Var.



La LPO a annoncé clairement que, le combat qu'elle a mené contre la chasse des ortolans dans les Landes étant maintenant définitivement gagné, elle allait s'attaquer à une autre pratique « cruelle » : la glu ! Nous avons donc à craindre pour les saisons à venir, des actions médiatiques au sein même de nos installations quand nous serons en cours de chasse ! Ils recherchent sans arrêt le « buzz » médiatique (souvenez-vous de l'homme à la pelle vu sur toutes les chaînes TV de France et d'Europe !). Néanmoins, il y a quand même une différence fondamentale entre les deux pratiques, en effet si la chasse de l'ortolan était une chasse illégale, la capture à la glu est, elle, parfaitement dans la légalité, strictement encadrée et contrôlée.

Donc si d'aventure, vous voyez débarquer dans vos installations des perturbateurs, nous vous conseillons avec l'aide de J-C RICCI, une petite liste de choses à faire ou à ne pas faire ! Souvenez-vous bien que tout ce que nous ferons qui sera contraire à la loi sera montré, amplifié et nous desservira !!! Bien entendu les FDC vous soutiendront tous azimuts dès lors que votre attitude sera restée dans la légalité.



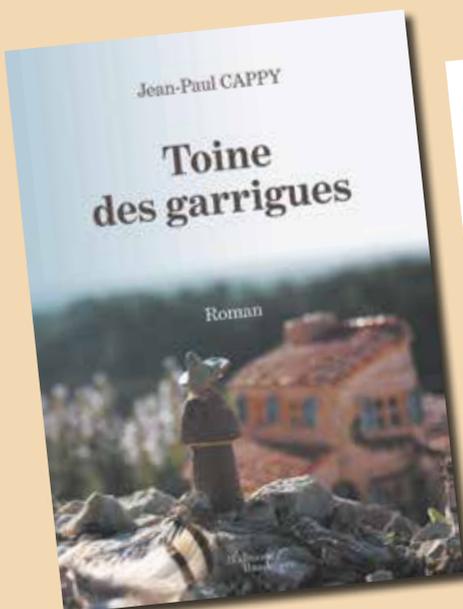
RECOMMANDATIONS A OBSERVER EN CAS D'INTRUSION DE PERSONNES ANTI-CHASSE DE NATURE A PERTURBER LA PRATIQUE AU POSTE DE CAPTURES A L'AIDE DE GLUAUX POUR SERVIR D'APPELANTS

1. En toutes circonstances conservez votre calme en évitant toute dérive verbale.
2. Vous exercez une pratique légale régie par l'arrêté ministériel du 17 août 1989 et les arrêtés préfectoraux qui en découlent : vous êtes donc parfaitement dans votre droit et vous êtes donc un ayant droit. Vous en faites part calmement aux perturbateurs.
3. Prenez des photos des personnes et des véhicules, si possible, permettant de les identifier.
4. Allez porter plainte à la Gendarmerie en précisant que vous avez été victime d'une « obstruction à un acte de chasse » pour laquelle le décret n° 2010-603 du 4 juin 2010 prévoit une contravention de cinquième classe et fait référence aux articles 131-13 et R-610-1 du code pénal.
5. Ensuite allez rendre compte des faits, muni de la copie de votre plainte, à votre Fédération Départementale des Chasseurs qui vous soutiendra.

QUOI QU'IL EN SOIT, FAITES-NOUS REMONTER IMPÉRATIVEMENT TOUTES INFORMATIONS QUI VOUS SEMBLERAIENT IMPORTANTES POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER.

Marc ALLIONE

BIBLIOGRAPHIE



QUATRIÈME DE COUVERTURE

50 ans d'écriture, 50 ans de travail, 50 ans de plaisir. Et puis, il y a peu, cette envie irrésistible de transmettre. On ressent la passion de l'auteur pour la chasse, toile de fond de ce premier roman qui nous révèle les multiples facettes d'une écriture poétique, épurée, et délicate. Laissez-vous ému par l'humilité et la profonde humanité qui se dégagent de l'histoire de Toine et de sa famille, par l'émotion partagée dans ces pages. Au-delà des non-dits, de la violence des mots parfois, partez à la découverte des sentiers de garrigue et de leurs secrets.

OÙ SE PROCURER L'OUVRAGE

Amazon : <https://www.amazon.fr/>
Fnac.com : <https://www.fnac.com/>
Chapitre : <https://www.chapitre.com/>
Decitre : <https://www.decitre.fr/>
Cultura : <https://www.cultura.com/>

Pour un exemplaire dédié, n'hésitez pas à contacter l'auteur aux coordonnées suivantes :

Tél. : 06 81 86 59 60

Mail : jean-paul.cappy@orange.fr

Code ISBN 979-10-203-1320-1

Format : 15 x 21 cm - 184 pages

Prix de vente public : 15,50 €

L'AUTEUR : Jean-Paul CAPPY

LE LIVRE : Roman



« Il a mis le Toby dans le sac en plastique, il a mis le sac en plastique au fond du trou, il a pris le temps de ne rien dire du tout, puis il a recouvert le sac avec la terre avec ses larmes avec quatre mots qu'il a mâchouillé pour lui tout seul. Puis ça a fait le grand silence... » C'est une chape de plomb, un silence oppressant qui couvre le secret de

cette famille « ça leur colle bien fort à tous les trois, ça les enveloppe d'une grosse chape de non-dits, il en faudrait beaucoup des cataplasmes et des lavements pour extirper tout le pus. » Il y a Toine, le frère, celui qui ne parle jamais, le plus atteint comme ils disent ; la mère Zoé, elle ne se souvient pas, elle a tout oublié, alors elle pianote avec ses doigts, elle s'installe dans son automatisme, elle fait du tricot. Et puis il y a l'autre, c'est celle qu'on ne sait pas, celle qu'on ne sait plus, celle qu'on a perdue. Avec son écriture épurée, l'auteur

construit un récit efficace, il nous invite en parallèle à le suivre avec Toine sur les sentiers de garrigue. On se surprend à pleurer, à vibrer, à rire aussi des idioties de Toine le fada du village qui se socialise et devient la coqueluche du village. Comme l'a dit l'un des tous premiers lecteurs « Une fois la lecture commencée, j'en ai oublié mon rendez-vous professionnel ! Mais tu sais Jean-Paul, je ne le regrette pas, c'est bouleversant ! » parfois, partez à la découverte des sentiers de garrigue et de leurs secrets.

FAIRE CONNAITRE ET PRÉSERVER LA FAUNE SAUVAGE ET SES HABITATS, EST UNE VOLONTÉ, AVANT UNE MISSION DE SERVICE PUBLIC, POUR LA FDC83



La Fédération Départementale des Chasseurs du Var (FDC83) participe chaque année à une dizaine d'animations pour les scolaires de primaire et de maternelle. Cela correspond environ à 650 élèves par an qui découvrent la faune de notre département.

Ces animations se déroulent au sein de l'établissement scolaire ou en extérieur, comme par exemple à l'arboretum de Pierrefeu, où deux journées ont lieu tous les ans au mois de mai. Lors de ces deux journées les scolaires des écoles primaires de Pierrefeu et Pignans participent à plusieurs ateliers : chasse, pêche, fauconnerie, pompiers, découverte de la flore...

Le 11 mai 2018, ce sont les élèves de l'école maternelle du Moulin Vieux et de l'école primaire Antoine Bussone à la Londe les Maures qui ont pu apprendre à reconnaître de différentes manières les animaux des forêts environnantes.

Cette journée fut animée par deux passionnés : Jean FRAGIACOMO, président de la société de chasse de la Londe et Michel PONS, technicien de la FDC83 et chasseur.

Les enfants purent tout d'abord découvrir avec bonheur et beaucoup d'attention différentes espèces au son des imitations du chant des oiseaux faites par Jean FRAGIACOMO.

Puis la découverte continua avec les animaux naturalisés, mis à disposition par la FDC83 avec un jeu de devinette orchestré par Michel PONS. Approcher ainsi les animaux de près fut un moment merveilleux pour les enfants et participa à la continuité des apprentissages en cours avec leurs enseignants.

Cela ne pouvait se terminer sans un moment de pratique ! C'est ainsi que les enfants purent se donner à cœur joie, dans le modelage d'empreintes d'animaux guidés par Michel PONS. Ce fut un grand moment de partage intergénérationnel.

La Fédération aimerait vraiment offrir au plus grand nombre d'enfants cette approche de la nature. C'est à cet effet qu'elle dispose d'animaux naturalisés, d'un kit de traces en résine, de fiches espèces et de panneaux pour ce genre d'animation, entres autres.

Toutes ces interventions sont totalement gratuites sur simple demande.

N'hésitez pas à contacter la FDC83

Par tél. : 04 94 80 06 95 ou par mail : contact@fdc83.com.



Empreinte de Cerf

Les fédérations des chasseurs sont délégataires de missions de service public dans de nombreux domaines.

Parmi ces missions qui leur ont été confiées, il leur est fixé comme objectifs qu'elles mènent des actions d'information et d'éducation au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de ses habitats, ainsi qu'en matière de gestion de la biodiversité. (art. L 421-5 Code de l'Environnement).

Les programmes et activités proposés dans le cadre d'un partenariat sur l'éducation à la nature et au développement durable, s'inscrivent comme l'une des expressions de cette délégation de missions de service public.

L'action des fédérations écarte tout prosélytisme en faveur de la pratique d'un loisir, respectant le principe de neutralité. Elle se concentre sur l'éducation à la nature en faveur du développement durable.

Michel PONS

Un Dimanche à la Chasse

DIMANCHE 21 OCTOBRE, CHASSEZ LES IDÉES REÇUES !

LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU VAR ORGANISE, À NOUVEAU, L'OPÉRATION DÉSORMAIS INCONTOURNABLE « UN DIMANCHE À LA CHASSE » À DESTINATION DU GRAND PUBLIC.

Cette initiative consiste à proposer aux non-chasseurs qui le souhaitent de se plonger, pour une matinée, au cours d'une partie de chasse telle qu'elle est pratiquée sous ses formes les plus diverses dans notre département. Munis de leur gilet orange, leurs jumelles et d'un solide pantalon, les participants vont pouvoir accompagner les chasseurs sur le terrain en toute sécurité.

OÙ SE DÉROULERONT LES PARTIES DE CHASSE ?

L'opération s'appuie sur des sociétés de chasse volontaires qui ont souhaité contribuer à cette démarche d'ouverture à la société civile. Ainsi 22 sociétés de chasse varoises réparties dans le département ont répondu à l'appel de la Fédération des Chasseurs, à savoir : Les Adrets, Ampus, Barjols-Tavernes, Baudinard, Bormes, Brignoles, Le Cannet des Maures, Carcès, Châteauvert, Claviers, Draguignan, Fréjus, Néoules, Ollières, Le Rayol Canadel, Riboux, Saint Paul en forêt, Salernes, Solliès-Ville, Tourtour, Trigance.

Cette année, la société de chasse communale de Rognac (Bouches du Rhône) se joint à nous pour cet évènement.

Un Dimanche à la Chasse

21 octobre 2018

Bulletin de pré-inscription

Vous êtes non-chasseur et souhaitez découvrir la chasse près de chez vous ?

Inscrivez-vous dès maintenant pour participer à l'opération "Un Dimanche à la chasse" le 21 octobre 2018.

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Tél :

Mail :

Mode de chasse souhaité :

- Battue sanglier Grand gibier
 Petit gibier (faisan, perdrix, lapin, oiseaux de passage)
 Chasse à la glu Chasse à l'arc

Commune souhaitée :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> LES ADRETS | <input type="checkbox"/> FREJUS |
| <input type="checkbox"/> AMPUS | <input type="checkbox"/> NEOULES |
| <input type="checkbox"/> BARJOLS/TAVERNES | <input type="checkbox"/> OLLIERES |
| <input type="checkbox"/> BAUDINARD | <input type="checkbox"/> RAYOL CANADEL |
| <input type="checkbox"/> BORMES | <input type="checkbox"/> RIBOUX |
| <input type="checkbox"/> BRIGNOLES | <input type="checkbox"/> ST PAUL EN FORÊT |
| <input type="checkbox"/> CANNET DES MAURES | <input type="checkbox"/> SALERNES |
| <input type="checkbox"/> CARCÈS | <input type="checkbox"/> SOLLIÈS VILLE |
| <input type="checkbox"/> CHATEAUVIEUX | <input type="checkbox"/> TOURTOUR |
| <input type="checkbox"/> CLAVIERS | <input type="checkbox"/> TRIGANCE |
| <input type="checkbox"/> DRAGUIGNAN | <input type="checkbox"/> ROGNAC (Bouches du Rhône) |
| <input type="checkbox"/> Autre commune souhaitée : | |

Opération réservée aux personnes de + de 12 ans.
Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés d'un adulte.



Bulletin à renvoyer à la Fédération des Chasseurs du Var, par courrier ou par mail, avant le 01/10/2018.

Informations : Tél. 04 94 80 06 95

Fédération Départementale des Chasseurs du Var
21 rue de Tielt - 83170 BRIGNOLES ou e-mail : contact@fdc83.com

Fédération Départementale des Chasseurs
du VAR (83)

CNCFS (CONSEIL NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE) DU 24 JUILLET 2018

Lors de ce conseil, de nombreux points ont été portés à l'ordre du jour par la FNC (Fédération Nationale des Chasseurs). Parmi ceux-ci, voici ceux concernant le département du Var.

Période de chasse du sanglier

- Chasse jusqu'au 31 mars : modifier l'article R.424-8.
- Modifier l'arrêté du 3 avril 2012 portant classement du sanglier comme nuisible...
- Modifier l'arrêté du 1^{er} août 1986 (article 9) en ce qui concerne l'emploi d'émetteurs et de récepteurs radiophoniques et radiotéléphoniques pour la chasse du sanglier.

Dispositif de localisation des chiens

- Le texte suivant, produit par la FACCC, sera soumis à l'approbation du conseil :
En application de l'article L424-4 du code de l'environnement, sont seuls autorisés pour la chasse et la destruction des animaux nuisibles les moyens d'assistance électroniques suivants :
 - *les dispositifs de localisation des chiens lorsqu'il s'agit de rechercher les chiens après l'action de chasse ;*
 - *ou d'assurer leur sécurité et prévenir des collisions lors de l'action de chasse à tir, sauf prescriptions contraires précisées au schéma départemental de gestion cynégétique ;*
 - *[...].**(Ce qui est en gras est nouveau !)*

Utilisation du beeper pour le petit gibier

- La demande de la FNC est de modifier l'article 7 de l'arrêté du 1^{er} août 1986 pour conserver l'utilisation du beeper lors de la chasse à la bécasse, mais pour également l'élargir à la chasse du petit gibier, à l'exception du petit gibier de montagne. Chaque FDC fixerait les conditions pour l'utilisation ou non du beeper.

Chasses traditionnelles : examen des arrêtés applicatifs de fixation et de révision périodique des quotas de 1989 par le CNCFS.

- Pas de modification des quotas concernant la capture à la glu.

(Voir page 06 et 07 !)

Obstruction à l'action de chasse

- Passer de la contravention au délit ! (Ceci nécessite une modification de loi)

Compétences nouvelles du CNCFS

- Depuis la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 (article 13) le CNCFS a vu son existence consacrée par le législateur (article L.421-1A) mais également son rôle consultatif renforcé et élargi.

En conséquence, la FNC émet 2 vœux :

- Qu'un projet de décret soit élaboré dans les meilleurs délais pour tenir compte de la loi dès lors que l'article R.421-1 aujourd'hui en vigueur ne correspond plus à l'article législatif.
- Qu'un débat ait lieu au CNCFS sur le rôle de cette instance consultative sans qu'il y ait lieu de différer sa nouvelle mission à la publication d'un décret.



SITUATION DU LOUP SUR LE TERRITOIRE NATIONAL : LE SUIVI HIVERNAL DU RÉSEAU LOUP/LYNX DE L'ONCFS CONFIRME UN EFFECTIF DE 430 INDIVIDUS

Compilation et évaluation des données recueillies par ses membres, le réseau Loup/Lynx de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) publie le bilan du suivi hivernal de la population de loups en France pour l'hiver 2017-2018. L'évolution de l'indicateur de tendance démographique (EMR) confirme la croissance de la population de loups en France. L'indicateur d'effectif, mesuré en fin du suivi hivernal, s'inscrit dans la continuité d'une progression démographique globale de l'espèce sur le long terme et à l'échelle nationale. Sur la base du dernier modèle d'estimation des effectifs (CMR), la conversion de l'indicateur hivernal d'EMR correspondrait à un effectif estimé en sortie d'hiver 2017-2018 à environ 430 individus (intervalle de prédiction : 387-477) soit un taux de croissance annuel de près de 20 %.

En conclusion, tous les indicateurs dont dispose le réseau Loup/Lynx de l'établissement public (meutes, loups en phase de colonisation, populations de loups) indiquent que l'espèce est en phase d'expansion rapide sur l'ensemble du territoire national, mais qu'elle n'a pas encore atteint le seuil de viabilité prévu par le Plan national d'action (PNA) Loup fixé à 500 individus.

Evolution de la population de Loups en France depuis 1995



Depuis le retour naturel du loup (*Canis lupus lupus*) sur le territoire national, au début des années 1990, le suivi biologique de cette espèce a été confié à l'ONCFS. C'est dans le cadre de ce suivi que vient d'être identifiée dans le secteur de la Margeride en Lozère (48) la présence d'un loup n'appartenant pas à la lignée italo-alpine habituellement observée sur le territoire français. En effet, les analyses génétiques réalisées à partir d'échantillons de poils et d'urine recueillis sur le terrain lors du dernier suivi hivernal laissent présager que cet animal est apparenté à des loups de lignée balte. Des analyses complémentaires sont en cours. Elles permettront d'affiner prochainement ce premier constat.

Par ailleurs, considérant la faible probabilité d'une arrivée naturelle de cet animal sur le territoire Lozérien, des recherches sont d'ores et déjà en cours pour en identifier la provenance.



ZOOM SUR ...

CAILLE DES BLÉS ET TOURTERELLE DES BOIS : CONNAISSEZ-VOUS RÉELLEMENT CES ESPÈCES ?

LE SAMEDI 25 AOÛT C'EST L'OUVERTURE DE LA CAILLE DES BLÉS ET DE LA TOURTERELLE DES BOIS DANS LE VAR, CES DEUX ESPÈCES SONT PRÉSENTES CHEZ NOUS POUR LEUR PÉRIODE DE REPRODUCTION AU PRINTEMPS ET EN ÉTÉ.

LA CAILLE DES BLES :

La caille des blés est un oiseau de petite taille (80-100 g), son observation est difficile et on peut seulement déceler sa présence grâce au chant des mâles au printemps et en été. Elle affectionne particulièrement les espaces ouverts à strate herbacée, les terres cultivées (en particulier les céréales) qui lui assurent couvert et nourriture.



Malgré son allure pataude en vol, la caille peut parcourir de 1 000 à 3 000 kilomètres entre sa zone d'hivernage et son aire de reproduction. Pour arriver chez nous dès le mois d'avril, les cailles entreprennent par étapes leur migration retour à partir des différents sites africains (Sahel, Maroc ...), cette migration s'effectue par vagues successives et débute dès la mi-février pour les plus lointaines. La France accueille en période de reproduction environ 10 % de l'effectif européen, en deux flux migratoires, en provenance de la Tunisie par l'Italie et du Maroc par l'Espagne et le Portugal.

• La reproduction

La période de reproduction s'étend de mi-mai à la fin août, le nid est au sol et la femelle y pond en moyenne 10 œufs (6-18) qu'elle va couvrir pendant 17 jours. Le mâle ne participe pas à l'incubation et à l'élevage des jeunes, une fois qu'il s'est accouplé et a participé à la construction du nid, il quitte la femelle à la recherche d'une nouvelle partenaire. Il peut effectuer plusieurs centaines de kilomètres pour se reproduire à nouveau.

Les jeunes sont nidifugés (ils quittent le nid dès l'éclosion), ils sont indépendants à partir d'un mois, à 3 mois ils sont déjà aptes à se reproduire. Ainsi des jeunes nés au mois d'avril peuvent se reproduire en août.

Dès la mi-août, certains oiseaux entament leur migration de retour (post-nuptiale), pour la terminer, pour les plus tardifs à la mi-octobre.

• Les principales menaces pour l'espèce

La caille des blés est très sensible aux changements de son habitat qui est directement lié aux pratiques agricoles. Le fait notamment, d'avoir étendu les terres cultivées, a agrandi son aire de répartition en Europe. Mais la mécanisation intensive, l'emploi des herbicides et la destruction systématique des chaumes après les moissons, ont un impact direct sur l'espèce. De nombreux nids sont détruits et en migration, les oiseaux ne trouvent plus de zones propices.

Les aléas climatiques tel que les fortes sécheresses ont aussi un effet négatif, détournant les oiseaux de leurs sites de reproduction.

Depuis de nombreuses années, la création dans les pays du Maghreb de vastes zones irriguées, a aussi un effet sur la migration des oiseaux. Avec des secteurs rendus accueillants pour la reproduction, les oiseaux ont tendance à se sédentariser ou à stopper leur migration avant de traverser la méditerranée.

• Et la caille japonaise

La caille japonaise (*coturnix japonica*) est une sous-espèce de caille venant d'Asie. Elle est couramment élevée en France, c'est la caille de chair que l'on trouve dans les rayons des boucheries. Les lâchers de cailles sont formellement interdits, ces oiseaux d'élevages sont capables de s'hybrider avec les cailles des blés (*coturnix coturnix*). Cette hybridation a pour conséquence la perte des aptitudes migratoires et de survie.

Ne soyez pas tentés de lâcher ce type d'oiseau pour éduquer votre chien, ces lâchers sont interdits et risquent de polluer génétiquement nos populations naturelles.

• Le suivi

Depuis 2006, 16 stations d'études ont vu le jour en France sur 16 départements.

Différentes opérations sont réalisées chaque année, recensements de mâles chanteurs, opérations de capture-marquage, estimations du succès de reproduction et analyses des tableaux de chasse. Ces opérations sont intégrées à un programme de suivi conduit en partenariat avec l'université de Barcelone.



ZOOM SUR ...

Afin de compléter ces données, des opérations complémentaires de capture et marquage sont réalisées sur des sites favorables à l'espèce, durant la saison de reproduction. Depuis l'année dernière le service technique de la Fédération procède au baguage de cailles des blés sur le département.

21 cailles ont été capturées en 2017 dans le haut-Var, les opérations sont en cours pour 2018.

Toutes ces opérations ont pour but de mieux connaître cet oiseau et ses couloirs migratoires.

LA TOURTERELLE DES BOIS :



De tous les colombidés, la tourterelle des bois est la plus petite de sa famille en Europe, pesant entre 100 et 180 g. La coloration du plumage est identique chez le mâle et la femelle adulte. Il est facile de la différencier des autres colombidés présents en France. Elle est nettement plus petite que les pigeons et se reconnaît assez facilement de sa cousine la tourterelle turque, par son vol plus rapide et plus svelte, ainsi que par le contraste entre son ventre blanc et le dessous de ses ailes gris bleu. La tête et le cou sont gris, la gorge nuancée de rose et le dos est brun-gris.

La tourterelle des bois est un oiseau migrateur provenant d'Afrique, elle parcourt environ 2 000 kilomètres pour venir nicher en Europe. Les oiseaux arrivent à partir de fin avril jusqu'à début juin, et repartent de fin août à début septembre vers des zones d'hivernage (sud du Sahara).

• La reproduction

La tourterelle des bois construit un nid sommaire composé de petites brindilles dans un arbre ou un fourré, avec une nette préférence pour les arbustes épineux (aubépines, prunelliers.). On le trouve généralement à moins de 2 m du sol.

Dès leur arrivée les mâles font entendre leur roucoulement caractéristique. De mai à juillet, la femelle effectue une à deux pontes de deux œufs blancs. L'incubation dure 13-14 jours et est assurée par les deux parents.

Les jeunes sont nidicoles (ils restent au nid jusqu'à l'envol) ils sont nourris au nid et sont capables de voler dès l'âge de deux semaines. La maturité sexuelle chez cette espèce a lieu à l'âge d'un an.

La survie juvénile avant l'envol est estimée à 50 %, avec comme principale cause de mortalité la prédation et les aléas climatiques.

• Les principales menaces pour l'espèce

La dégradation de ses milieux de nidification (zones arbustives, bocages, haies...) est la principale cause de raréfaction dans nos campagnes. L'entretien des haies durant la période de reproduction est aussi néfaste à l'espèce.

La tourterelle des bois a besoin de milieux ouverts, où alternent cultures diversifiées et zones arbustives (bocage, haie ...)

Le suivi

Depuis 2001, l'ONCFS a mis en place une étude nationale sur les 4 Colombidés se reproduisant en France : le pigeon ramier, le pigeon colombin, la tourterelle turque, et la tourterelle des bois. L'objectif principal de cette étude est d'estimer les taux de survie, le succès reproducteur, et les caractéristiques des mouvements de dispersion de ces populations.

Cette étude comprend un suivi de la reproduction sur l'ensemble du territoire, au sein d'une large gamme d'habitats de reproduction : forestiers, agricoles, urbains. Ce suivi est assuré par des techniciens de l'ONCFS et des Fédérations Départementales des Chasseurs. Un programme national de baguage des populations reproductrices a été créé. Les techniciens baguent les poussins au nid peu de temps avant leur envol, et capturent des oiseaux volants à l'aide de filets ou de cages-pièges.



Ces dernières années des oiseaux ont été équipés de balise Argos afin de mieux connaître les axes migratoires de ces oiseaux.

Jean-Noël PHILIBERT

VIE DES SOCIÉTÉS

HOMMAGE À ANDRÉ MISTRAL

En ce début d'été à Callas, la chasse était en deuil. Nous avons perdu l'un de ses plus fidèles serviteurs, André MISTRAL.

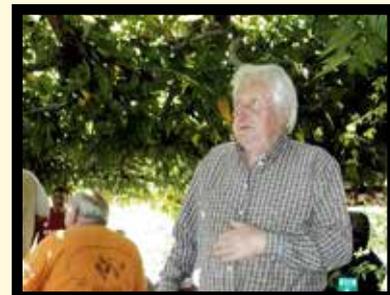
André, président de la Société de chasse de Callas depuis plus de 20 ans, participait très activement à la commission de contrôle des pouvoirs, avant nos Assemblées générales. Défenseur affirmé de la Fédération des chasseurs du Var, il assistait assidûment aux réunions organisées par notre Fédération et réunissait régulièrement les membres de son Conseil d'administration. Il était l'un des piliers de notre vie associative, toujours de bon conseil, et l'on avait un grand plaisir à échanger sur tous les sujets avec lui.

Dédé était la gentillesse même, toujours très attentionné auprès du personnel fédéral, il avait les mots simples et justes pour nous apporter aide et soutien. Lors de notre dernière rencontre, j'avais trouvé un homme fatigué mais toujours prêt à s'investir pour la défense de la chasse et des chasseurs. Je savais qu'il était unanimement suivi dans ses actions par les membres de la société de chasse locale.

Dédé, tu nous manques, tu nous manqueras beaucoup, ton absence laisse un grand vide dans la sympathique famille des chasseurs varois.

En mon nom personnel et au nom de la Fédération des chasseurs du Var, je présente à toute ta famille nos très sincères condoléances et l'assure de toute notre affection dans la très douloureuse épreuve qu'elle traverse.

Au revoir, mon Ami.



M. Marc MEISSEL

 blanc rochebois
Automobiles

Concessionnaire et réparateur ISUZU
RN7 Route d'Aix 83170 BRIGNOLES
www.isuzu-brignoles.fr

Contact : TITOUAN
06 07 26 30 98
04 94 37 08 08

Simple cab, cab approfondie, double cab

ISUZU

Leader Mondial du Pick Up

LA FORCE DU SERVICE SAV
et pièce de rechange
Modèle présenté SPACE SOLAR

Cab approfondie, moteur diesel, 164 Cv, sans AD-BLUE
Consommation mixte 7,3L/100Km - émission co² - 192g/km

TVA récupérable
Garantie 5 ans ou 100 000kms

CREDIT AGILOR AGRICULTEURS : 1 %
Exemple : Space Satellite 4x4 Prix HT 21 240 €
Remboursement : 60 mois x 365 €/mois

PREVENTION FEUX DE FORET, UN PAS DE PLUS FRANCHI SUR LA COMMUNE DE SAINTE MAXIME

Depuis juin 2018, une nouvelle vigie sur les hauteurs de Sainte-Maxime au lieudit « Peigros », vient renforcer le maillage « vigilance incendie » de réal 5 et réal 6 (deux points d'observation hauts), avec une vue à 360 degrés allant du Dramont, au Plan de la Tour, Vidauban, Gassin et Saint-Tropez. Un geste envers la nature qui ne laissera personne indifférent lorsqu'on a encore en mémoire le passage du feu, l'année dernière, laissant un paysage lunaire derrière lui.

Le point haut de « Peigros » était déjà utilisé par les membres des Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF), mais en plein soleil, sur des rochers comme c'est le cas dans beaucoup de communes. La mairie a donc décidé d'aménager le lieu et d'améliorer le dispositif de prévention feux de forêt, qui a été confié au Service développement durable, et notamment à Messieurs Patrice AMADO, Adjoint délégué à l'environnement et à la sécurité et José LECLERE, Conseiller municipal délégué à la gestion des forêts, lui-même chasseur. Après plusieurs années de recherche des propriétaires, ceux-ci ont accepté de signer une convention avec la mairie et mettent ainsi à la disposition de la ville, à titre gratuit, un espace dédié à cette installation.



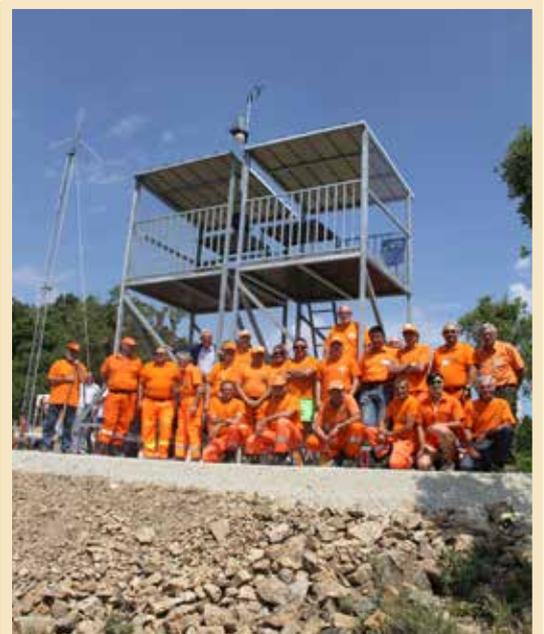
Cette vigie a été inaugurée le 23 juin 2018 en présence de Messieurs Vincent MORISSE, Maire de Sainte-Maxime, Président de la Communauté de Communes du golfe de Saint-Tropez, Conseiller Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ; Patrice AMADO, Adjoint délégué à l'environnement et à la sécurité; José LECLERE, Conseiller municipal délégué à la gestion des forêts ; Jean-Louis BEE, responsable du service Forêt à la Communauté de Communes ; et de nombreux membres des sapeurs-pompiers et des CCFF, Alain MILLANELLO représentant la FDC83 et Didier ABBE président de la société de chasse de Sainte Maxime.

Dans notre belle région, de nombreux bénévoles des CCFF sont des chasseurs. Leur rôle est essentiel et consiste à :

- Etre vigilants aux départs de feu en circulant dans les massifs et surveiller à partir de points hauts (si un départ de feu fait moins d'un mètre de haut, l'éteindre à l'aide de leur porteur d'eau).
- Informer tout public pénétrant dans les massifs et prévenir de tout comportement inapproprié. Un exemple, souvent négligé et pourtant à l'origine d'incendies, ne pas se garer dans les herbes car certains pots d'échappement ayant des températures élevées peuvent mettre le feu.
- Guider les sapeurs-pompiers sur les pistes qu'ils pratiquent toute l'année et donc connaissent par cœur.
- Et en cas de risque d'incendie (voir page 04 et 05), interdire l'accès aux massifs et aider à la circulation.

Les CCFF recherchent souvent des bénévoles, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos mairies pour obtenir leurs coordonnées.

Pour Sainte-Maxime, contactez Monsieur José LECLERE au 06.71.26.30.88.



VIE DES SOCIÉTÉS

REPAS DE CHASSE DE L'ASSOCIATION DES CHASSEURS DE SANGLIERS VINS / BRIGNOLES

AIOLI DU 24 JUIN 2018

Depuis maintenant quelques décennies, notre traditionnel repas annuel se déroule vers le mois de juin. Depuis trois ans nous avons décidé de l'ouvrir à tous. Regrouper ainsi des chasseurs et non chasseurs, cela pouvait être un pari osé, mais non, voici qu'une nouvelle fois nous étions une centaine réunie à cette occasion. Ce qui nous a permis, tout au long de la journée, de partager ou de faire découvrir notre passion aux néophytes.

Après notre traditionnelle Assemblée Générale, animée sans faille par notre Président, Roland MISTRE, c'était le moment de passer aux choses sérieuses. Effectivement, c'est à la Buvette des «Boulomanes Vinsois», lesquels nous ont gentiment prêté leur local pour cette occasion, que nous nous sommes réunis pour partager le verre de l'amitié, mais toujours avec modération.

Cette année nous avons aussi, grâce au partenariat de la Société de Chasse et son Président Roger RIOLI, invité les présidents, chef de battues et adjoints de toutes les communes limitrophes et voir un peu plus loin... Ils avaient tous répondu présent : Brignoles, Correns, Montfort, Carcès, Le Val, Tavernes et Cabasse (excusés)...

Bien entendu le Président Marc MEISSEL, lui aussi nous a fait l'honneur de sa présence.

C'est à 13h30 que les choses sérieuses ont débuté, tous attablés à l'ombre des marronniers, nous avons dégusté un succulent et traditionnel aioli préparé de main de maître par notre Chef... lui aussi chasseur !

Au cours de ce repas, j'invitais les présidents, chef de battues à me rejoindre sur le perron de la salle pour un petit discours de bienvenue et de remerciements, puis



Roland retraça rapidement la saison passée et Marc conclut par un discours beaucoup plus général sur la chasse.

Nous avons terminé cette magnifique journée par un traditionnel concours de boules à la mêlée mais surtout à la bonne franquette ...

Après avoir croisé les fers, les plus courageux ont conclu cette journée par le dernier verre de l'amitié, partagé au Café du Village.

Voilà le récit d'une journée comme on en souhaiterait plus souvent.

Je tiens à remercier toutes les équipes de bénévoles qui nous ont bien aidés à la réussite de cette journée et plus particulièrement : Odile, Jean-Marc, Nico, Manu...

Amitiés cynégétiques.

Philippe ROUX

ARMURERIE P.A.C.A.
Chasse . Accessoires . Tenues de chasse
Coutellerie . Archerie . Tir sportif
Réparation - Réglage / Dépôts - Vente

Nocturne de 17h à 21h, le vendredi 31 Août 2018
avec la participation de **MOZART & AMADEUS AUTOS**
BETTINSOLI - ATA ARMS - HOLOSUN - NIKON

83480 PUGET SUR ARGENS
Espace Vernède II, Route des Vernèdes
Tél. 04. 94. 96. 92. 06
www.armurerie-paca.com

Fédération Départementale des Chasseurs
du VAR (83)

Suivez nous sur **facebook**
et visitez notre site internet
www.fdc83.com

ADCGG 83

BREVET GRAND GIBIER 2018

Cela fait maintenant 12 ans que le BGG se déroule dans le Var. Cette année 14 personnes se sont présentées au Brevet. Au niveau national, il a été constaté pour la plupart des candidats un manque de précision sur cible fixe à 25 mètres. En 2017, l'ANCGG a mis en place une formation, pour que dans chaque AD, deux référents tir, soient capables d'enseigner les fondamentaux. Il s'agit de : Pierre PARDINI et Guillaume DESTOMBES, pour l'AD 83. Je remercie les formateurs extérieurs et bénévoles

(tous spécialistes) qui se sont investis le samedi, sur leur temps de loisirs, ainsi que certains administrateurs de notre association.



« PROMOTION JEAN-FRANÇOIS RENARD »

Né en 1938 et décédé le 9 Juillet 2017, Jean-François RENARD était un homme ayant le sens du bien commun. Actif et entreprenant, il n'a cessé tout au long de sa vie d'être ouvert aux autres.

Maire de Biencourt sur Orge pendant 37 années, Conseiller général et Président de nombreuses associations, il a été promu au titre de Chevalier de la Légion d'Honneur en 2012 par Gérard LONGUET, alors ministre de la Défense.

Outre son métier de grand fromager des Bries de Meaux, aimant la nature et la chasse et soutenu par André Jacques HETTIER de BOISLAMBERT et François JUNK, il a fondé en 1981 l'Association Meusienne des Chasseurs de Grand Gibier, accompagné en cela par son grand ami Alain FRANÇOIS.

Un des pionniers de la chasse gestionnaire en France, et un exemple pour les jeunes chasseurs, il a largement contribué au développement de la chasse à l'approche, alors inconnue en France. Action récompensée par le 1er prix des Honneurs Laurent PERRIER de la chasse en 1986.

L'examen a eu lieu le 9 juin à Brignoles dans les locaux de la FDC83. Le président du jury étant Emile BERTRAND président de l'AD des Alpes Maritimes.

Les résultats :

- Ont obtenu la « médaille OR » : René GRISOLLE, Antoine ZININI, Bernard PIGNATARO, Didier LEROUX, Alain MIGUELLOTTI, Angel ALVAREZ, Florian LORELLO, Marc DURIF.
- A obtenu la « médaille OR » Vènerie : Pierre Louis NIARD
- A obtenu la « médaille OR » Arc : Ludovic COLIN
- A obtenu la « médaille ARGENT » : Robert VERGER

Une autre belle réussite à signaler, de Didier PIROSA qui n'avait pas obtenu son diplôme le 9 juin, et qui a obtenu la « médaille OR » à Nice le 16 juin en finissant premier de la promotion.

Comme l'année dernière, une battue sera organisée sur le Domaine Saint Julien, réunissant tous les candidats et leurs formateurs. A l'issue de cette matinée, les diplômes seront remis par Marc MEISSEL président de la FDC83.

Bravo à tous pour cette réussite, et nous vous attendons nombreux pour 2019.

Président Gérard ARNOULT

ASSOCIATION DES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU VAR ASSEMBLEE GENERALE DU 6 JUIN 2018 A FOX-AMPHOUX



Etaient présents :

- M. BARJON David, directeur DDTM.
- M. HENCK Guillaume, responsable du bureau chasse faune sauvage et pastoralisme à la DDTM.
- M. VERT Julien, chef du service adjoint agriculture environnement et forêt à la DDTM.
- Mme LAIR Sylviane, chargée d'étude au bureau chasse et faune sauvage de la DDTM.
- M. BOTCHALIAN Alain, ONCFS-SD83, représentant M. Patrick MARTIN.
- M. MATHIEU Daniel, ONCFS-directeur adjoint PACA, représentant M. Éric HANSEN.
- M. VIAN Michel, administrateur FDC83, représentant M. Marc MEISSEL.
- Lieutenants de louvèterie du Var : MM. SAMAT Emile, AMALRIC Jean-Claude, MOUTOUFIS Jean Michel, BOSCA Dominique, CHEILAN Claude, EINAUDI Michel, GARNON David, MARGUERITE Luc, MONDANI Michel, MEISSEL Franck, BROUQUIER Alain, MOUTOUFIS Nicolas, ASENSIO José, GASTAUD Marc, GOLETTO Oswaldo, LAMBERT Daniel et TURC Didier, CHEILAN Marcel, ancien louvètier.

Excusés :

- M. VIDELAINE Jean-Luc, préfet du Var.
- M. MEISSEL Marc, président FDC83.
- M. MARTIN Patrick, chef ONCFS Var.
- M. HANSEN Éric, directeur inter-régional de l'agence ONCFS PACA-Corse.
- MM. BERNARD Laurent, RICOLVI Vincent et FABRE André, lieutenants de louvèterie du Var.



M. SAMAT Emile, président des louvètiers, ouvre la séance à 10h30, et remercie les participants.

Les louvètiers, depuis la dernière Assemblée générale du 21.06.2017, se sont réunis à trois reprises et certains d'entre eux ont suivi une formation au tir de défense sur l'espèce loup.

Les différents rapports donnés dans la partie « légale » de l'AG sont adoptés à l'unanimité.

Bilan de la régulation :

- sanglier : 648 sorties, 918 animaux prélevés,
- renard : 201,
- blaireau : 7,
- cervidé : 1,
- divers : 41 (pies, ragondins, pigeons,).

Les lieutenants de louvèterie ont parcouru 35 250 kilomètres dans le cadre de leurs missions.

LE LOUP :

M. BARJON David, directeur DDTM, précise que la louvèterie sera amenée à participer à des tirs de défense renforcée.

La prédation du loup en 2018 est en augmentation (+ 20 %). Tous les troupeaux sont concernés et c'est une tendance nationale. Les louvetiers seront de plus en plus mobilisés. M. BARJON précise que dans un proche avenir, la situation sera plus difficile à gérer. Un matériel adapté, caméras thermiques notamment, est indispensable. Les lunettes thermiques de visée nocturne sont considérées comme des armes de guerre, et donc soumises à autorisation préfectorale quant à leur utilisation. M. SAMAT souligne qu'il a fait une demande de subvention au Conseil départemental pour l'achat de ce matériel.

Divers :

En ce qui concerne le gyrophare vert, M. le Préfet a admis son utilisation par la louvèterie en dépit de la position du Ministère de l'intérieur. Cet élément sera ajouté dans l'arrêté permanent que possèdent les louvetiers. M. SAMAT remercie la DDTM pour la démarche entreprise pour l'obtention de ce matériel, ainsi que la FDC83 pour le soutien apporté au projet.

M. SAMAT remercie également l'assistance et notamment Mme Sylviane LAIR pour son aide auprès de l'association. M. BARJON assure l'attachement de la DDTM au corps de la louvèterie et reconnaît les efforts consentis par ses membres.



POUR CLORE CETTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

Daniel MATHIEU, afin de relever son important investissement, remet la médaille d'honneur de l'ONCFS à Emile SAMAT, au nom du Directeur interrégional de l'agence PACA-Corse, Éric HANSEN.

DANIEL MATHIEU A FAIT UN RAPIDE RETOUR SUR L'ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE D'EMILE SAMAT :

- Président de l'association des Lieutenants de Louveterie du Var en 1997,
- Vice-président de la Région PACA des Lieutenants de louveterie en 1997,
- Administrateur National en 2010,
- Délégué National RNL et média Loup en 2010,
- Membre du réseau Loup en 2010,
- titulaire du Permis de chasser depuis 1966 et du Brevet grand gibier depuis 2006,
- Président de société de chasse depuis 1996.

Il s'est particulièrement investi sur le dossier Loup et nous a apporté un appui incontournable dans l'organisation et la réalisation des premières battues de prélèvement de l'espèce.

Référent départemental, il participe aux différentes commissions cynégétiques et n'hésite pas à prendre notre attache et nos avis pour porter certains dossiers, ou propositions.

Les missions de service public qui lui sont confiées sont réalisées avec sérieux et professionnalisme.

M. Emile SAMAT est très apprécié des responsables cynégétiques départementaux, notamment du Président de la FDC83.

LES GARDES PARTICULIERS DU VAR SENSIBLES AUX INCIVILITES ET DÉPÔTS SAUVAGES

Une belle journée de rencontre, de convivialité et de partage a été organisée par la Fédération des Gardes Particuliers du Var (FGPV), présidée par M. Gérard BERNARD.

Cette journée avait pour cadre les missions de la FGPV pour la ville de Brignoles (lutte contre les incivilités dans le centre historique et les dépôts sauvages dans les écarts), et a favorisé des échanges enrichissants avec Mme Josette PONS, présidente de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte, M. Didier BREMOND, maire de Brignoles, M. André GUIOL président du SIVED NG et son directeur M. Frédéric FAISSOLLE, M. Marc MEISSEL président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Var et M. Christian ZEMA président de la Société de Chasse de Brignoles et employé du Syndicat de Valorisation et d'Élimination des déchets nouvelle Génération (SIVEDNG).



DERNIÈRE MINUTE IMPORTANT

Nous recevons de plus en plus de plaintes de la part d'agriculteurs sur des dégradations de systèmes d'arrosage par goutte à goutte. Nous vous rappelons que le tir en direction de ces

installations, de même qu'en direction de toute installation agricole ou forestière est formellement interdit !

En faisant cela vous vous exposez à des sanctions similaires au tir en direction d'habitations ou de voies de circulation !

Notre crédibilité passe également par le respect des biens d'autrui !

PROCHAINE JOURNÉE GLU SAMEDI 15 SEPTEMBRE À ARTIGNOSC (83)



La journée débutera par la visite d'une installation, puis par des démonstrations sur les différentes techniques de fabrication de cimeaux, d'utilisation de la glu... Nous ferons également un point sur l'actualité et la législation concernant la pratique.

Cette journée s'adresse à toutes les personnes qui souhaitent découvrir cette pratique ou tout simplement échanger entre glueurs. La matinée s'achèvera par un repas en commun.

Les amis intéressés peuvent s'y inscrire dès maintenant par :

Email : contact@chasse-grives.fr ou Téléphone : 0684752705

Attention l'inscription est obligatoire.

Meissonnier-Chasse
Tél. : 06.79.28.61.99

Somlys - Deerhunter - Canihunt - Asolo - ...

Vente :
Vêtements, chaussants
& accessoires de chasse.
Articles pour chien.

- 10%
code «chasseur83»
jusqu'au 08/09/2018

Email : meissonnier-chasse@outlook.fr
www.meissonnier-chasse.com

JOLI CŒUR, UN POINTER QUI EN VEUT !



Joli Cœur est né en mai 2014 à Fayence, au sein de l'élevage de Mme Catherine BEAUDET, du mariage réussi de Domino du Moulin Raget et Douce France de la Demi Brume. Il fait honneur à la lignée Demi Brume récompensée à de nombreuses reprises.

De l'avis de son dresseur, M. André BERTRAND, Joli Cœur possède une intelligence exceptionnelle, et de surcroît des facultés d'observation et d'adaptation remarquables. Il a donc conseillé à M. GRALL de le mettre en Field. C'est une belle réussite !

Après une première saison de Field en solo, où il a déjà remporté 6 classements dont 4 CACT en 6 présentations, Joli Cœur s'est brillamment illustré pour la saison de GT 2017, en prenant la seconde place de l'échelle des valeurs en couple. Il est Vice-champion du monde de GT, Vice-champion d'Europe de Chasse Pratique des Pointers, RACT à l'Open.

M. Michel GRALL, propriétaire à Rocbaron du pointer Joli Cœur de la Demi Brume, peut être fier du palmarès 2017.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ANDCTG ET FINALE DU CHAMPIONNAT DE PROVENCE D'IMITATION DES CHANTS D'OISEAUX

SAMEDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2018 - VENEZ NOMBREUX
(9H30 SALLE OSCO MANOSCO DE MANOSQUE)



OLLIOULES CONCOURS DE CHILET 2018 - CHALLENGE MARIUS BARRIERE

Premier grive musicienne : MARINO André
grive siffleuse : NOEL Olivier
merle : GUEMMOUR Lakdar
divers : NOEL Olivier

CLASSEMENT GÉNÉRAL TOUTES CATÉGORIES
CHAMPION DU CONCOURS CLASSEMENT MOYENNE
GÉNÉRALE :

Champion : GUEMMOUR Lakdar
Deuxième : MARINO André
Deuxième exæquo : NOEL Olivier
Troisième : MAGGIOLINO Charles et BAU Joel
Quatrième : CANO François

GUEMMOUR Lakdar est issu de l'Ecole de Chilet d'Ollioules qui l'a formé durant 4 années. Il a su rivaliser avec les meilleurs chileurs du Var ce qui lui a permis d'être CHAMPION du 111^{ème} concours.



ORGANISATEURS DU CONCOURS : MM. de L'ISLE François président, QUINT Fabrice, VETTESSE Honoré, BOSSU Patrick, SIRY Michel, COMBETTE Guy, GUILÉPIN Frédéric, GIORGETTI William.

PISTOLIER

CHASSE TIR LOISIRS DÉFENSE ATELIER

ENCOURAGEONS
UNE CHASSE PLUS
RESPONSABLE

www.lepistoier.com

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF SUR LE SUD-EST DE LA FRANCE

PROTECT HUNT P10
PREMIER AVERTISSEUR
ÉLECTRONIQUE
POUR LA SÉCURITÉ

Crédit Photo : Olivier EMRAN

PROTECT
HUNT



 INNOVATION FRANÇAISE

SÉRIE LIMITÉE* **BLACK** Collection



LES TOUCHES DE NOIR : JANTES ALLIAGE 18" / PLAQUE DE PROTECTION AVANT / RÉTROVISEURS EXTÉRIEURS / RAILS DE TOIT
COULEURS CARROSSERIE DISPONIBLES 

MITSUBISHI ASX À PARTIR DE 19 490 €⁽¹⁾

Remise jusqu'à 6 500 €⁽²⁾

- 2 ou 4 roues motrices
- Système multimédia connecté compatible Apple CarPlay et Android Auto
- Toit panoramique



*540 Mitsubishi ASX disponibles. **Dépensez vos ambitions. (1) Prix du Mitsubishi ASX 1.6 MIVEC 2WD BLACK Collection, déduction faite d'une remise de 6 500 €. Modèle présenté : Mitsubishi ASX 1.6 MIVEC 2WD BLACK Collection avec peinture métallisée incluse (600 €) à 20 090 €, déduction faite d'une remise de 6 500 € exclusivement valable pour l'achat d'un Mitsubishi ASX BLACK Collection. Offre réservée aux particuliers pour l'achat d'une série limitée ASX BLACK Collection jusqu'au 31/08/2016 dans la limite des stocks disponibles et non cumulables avec d'autres offres en cours chez les distributeurs participants. Garantie et assistance : limitées à 5 ans/100 000 km, au 1^{er} des 2 termes échu, selon conditions générales de vente. M MOTORS AUTOMOBILES FRANCE SAS au capital de 10 000 000 € - RCS PONTOISE n° 428 635 056 - 1 avenue du Fief 95067 Cergy Pontoise Cedex. Consommation mixte gamme ASX (l/100 km) : de 4,6 à 5,7. Émissions de CO₂ (g/km) : de 119 à 132.

© 2016 Mitsubishi Motors Corporation. All rights reserved. Photo : shutterstock

 Retrouvez-nous sur Facebook

MMAF recommande 

www.mitsubishi-motors.fr

MOZART & AMADEUS AUTOS

87, BD DE L'INDUSTRIE
Derrière Maxi Bazart
83480 PUGET SUR ARGENS

Tel. : 04.94.82.88.88
www.mozart-autos.com

ANNONCES

DOMAINE A OLLIOULES (83)

Association des chasseurs de St Jean recherche : Postiers pour battues grands gibiers sur le Domaine à OLLIOULES.

Contacteur M. Gérard PAOLETTI

Tél : 06.23.80.15.64

LES MAYONS (83) - SOCIÉTÉ DE CHASSE COMMUNALE

Saison 2018 -2019

Recherchons chasseurs pour chasse petits et gros gibiers .

Territoire , massif des Maures .

Rendez vous tout équipé, chasse conviviale et respectueuse.

Pour plus de renseignement

veuillez me contacter au 06 17 75 79 82

DOMAINE DE JAUMEGARDE (13)

Grande chasse 700 ha clos, réputée pour densité de sangliers & cervidés (trophées exceptionnels). Journée découverte : 350 € (satisfait ou ré-invité si vous n'avez pas tiré !) ou action 14 battues : 4000 € - Approche, affût & petit parc d'entraînement pour chien.

Tél : 06.09.88.13.77 Site : www.domainedejaumegarde.fr

CHASSE D'EXCEPTION CAMARGUE

480 ha zones humides. Canards de haut vol, gibier d'eau naturel. Tableaux non limités. Excellent rapport qualité/prix : 500 €/journée repas inclus. Ambiance conviviale, grand moment de plaisir. Tél : 06.19.58.48.84

Site : www.chasse-du-domaine-de-canavere.com

ÉLEVAGES DE GIBIERS « LES CHÂTAIGNIERS »

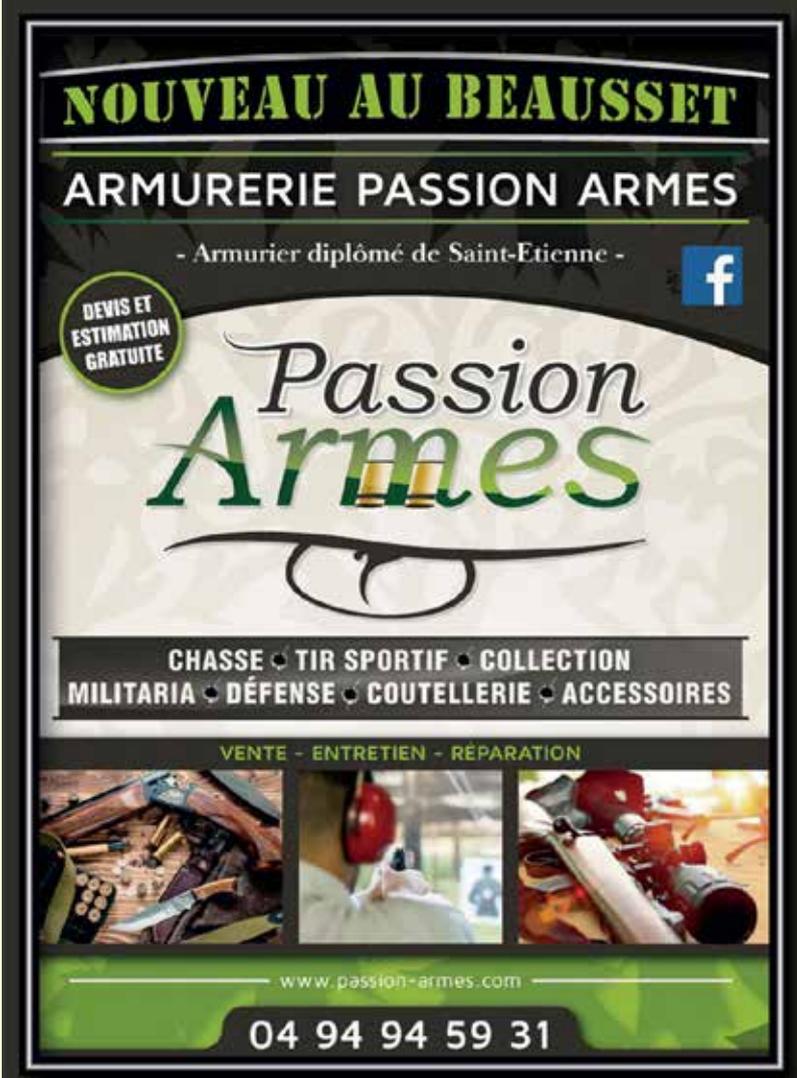
Lapins de garenne pure souche repris en parc sur herbe. Qualité extra. Repeuplement et adaptation garantis. Livraison France entière. Documentation sur demande au 06 82 28 12 19 et sur notre site : www.elevagedeschataigniers.fr

DOMAINE DE VILLONNE

Var (83). Domaine la Villonne, Saint-Maximin

Chasse à la journée ou à la demi-journée sur un territoire clôturé et plat. Faisans et perdreaux de l'ouverture à la fermeture générale. Fusils limités. Entraînement des chiens en intersaison. Avantages pour groupes et CE. Abonnement saison. Tél. 06 09 44 48 50

	FORFAIT ANNONCE SIMPLE	15 €
	FORFAIT ANNONCE AVEC UNE IMAGE	30 €
	FORFAIT ANNONCE NCADREE	50 €
	FORFAIT ANNONCE ENCADREE AVEC UNE IMAGE	80 €
	LES ANNONCES NON COMMERCIALES SONT GRATUITES (VOLS, DISPARITIONS ET DONNS DE CHIEN)	



NOUVEAU AU BEAUSSET

ARMURERIE PASSION ARMES

- Armurier diplômé de Saint-Etienne -

DEVIS ET ESTIMATION GRATUITE

Passion Armes

CHASSE • TIR SPORTIF • COLLECTION MILITARIA • DÉFENSE • COUTELLERIE • ACCESSOIRES

VENTE - ENTRETIEN - RÉPARATION

www.passion-armes.com

04 94 94 59 31



HERBIN

FABRICANT DE CLÔTURES ÉLECTRIQUES

DÉPÔT DE CARCÈS

ZA Les Praderies - 83570 CARCÈS

Tél. 06 73 69 36 17

www.clotures-herbin.fr

www.clotures-electriques.com

RACINE

Groupe
PERRET

Brignoles (Siège Social)

ZAC Nicopolis - 83170 Brignoles
☎ 04 94 72 64 10

Carcès

ZA Les Praderies - 83570 Carcès
☎ 04 94 04 55 52

Cuers

ZAC des Bousquets - 83390 Cuers
☎ 04 94 28 50 91

Draguignan

ZAC St Hormentaire - 83300 Draguignan
☎ 04 94 68 47 86

Grimaud

Quartier la Rine - 83310 Grimaud
☎ 04 98 12 66 90

La Crau

1390 av Jean Monnet - 83260 La Crau
☎ 04 94 38 69 71

Puget Ville

Docks Agricoles de Provence
Quartier Plantade sous Gare

83390 Puget Ville
☎ 04 98 01 83 20

St Cyr sur Mer

Quartier Cagueloup - 83270 St Cyr sur mer
☎ 04 94 98 71 03

St Maximin

Chemin Bonneval - 83470 St Maximin
☎ 04 98 05 90 81

Grasse

EVD - Quartier du Moulin de Brun
36, av Jean Maubert - 06130 Grasse
☎ 04 93 77 88 84

Fréjus / St Aygulf

Jaudon - La Gaudine - RD8
83570 St Aygulf
☎ 04 94 51 54 59



PROMOTION SPECIALE CHASSE



à partir de **15.90€ TTC***
(* croquette Entretien 26/10 sac de 25kg)
du 1er au 30 septembre 2018



Entretien / High Perfo



Croc Activity



Pro-nutrition Prestige

DECATHLON

FREJUS

SOLOGNAC

RESISTANT GEAR.

Nos spécialités seront heureux de vous accueillir et de vous conseiller sur votre rayon chasse et pêche.

Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 20h00.

Journée de la chasse dans votre Decathlon Fréjus le 31 août 2018

- Offre commerciale,
- Présentation de la nouvelle gamme,
- Buffet campagnard à partir de 18h00.



DECATHLON

FREJUS

Z.I La Palud
83600 Fréjus
Tél. 04.98.12.71.71

